

Lille, le 05 mars 2018

Communiqué de presse

AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) : LE SOLDE DES AIDES DIRECTES 2017 EST VERSÉ



Le solde des aides directes (aides découplées et aides couplées végétales) de la PAC 2017 est en cours de versement sur le compte des agriculteurs de la région. Le paiement a démarré le 21 février 2018, conformément au calendrier annoncé par Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 21 juin 2017.

Ce solde représente, pour les Hauts-de-France, un montant de 497 millions d'euros au titre des aides découplées, et de 5,7 millions d'euros au titre des aides couplées végétales. Elles viennent s'ajouter au versement déjà effectué le 25 janvier 2018 de 27,9 millions d'euros en faveur des élevages bovins viande et bovins laitiers de la région au titre des aides couplées animales.

Ce paiement concerne environ 20.500 exploitations des Hauts-de-France, soit un peu plus de 92 % des bénéficiaires attendus.

Comme ce fut le cas lors des campagnes PAC précédentes, la compensation des montants dus par l'exploitant au titre de l'apport de trésorerie remboursable (ATR) 2017 pourra influencer sur les versements. Ainsi, les exploitants qui n'avaient pas d'ATR ont reçu l'intégralité du montant d'aide attendu, tandis que les exploitants ayant déjà bénéficié de l'ATR ont perçu un solde net positif après compensation du montant de l'ATR.

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, tient à souligner l'entière mobilisation des services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de l'agence de service et de paiement (ASP), qui a rendu possible le respect du calendrier de paiement des aides annoncées.

Il témoigne du rétablissement progressif du calendrier de paiement qui devrait revenir à la normale pour 2018.

En ce qui concerne le versement des aides à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), l'objectif reste de rattraper trois campagnes (2015, 2016 et 2017) en 2018, pour achever le retour à un calendrier de paiement normal.

Pour plus d'informations, le communiqué de presse national est consultable sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : <http://agriculture.gouv.fr/aides-pac-letat-tient-ses-engagements-pour-le-versement-des-aides-directes-2017>